



## Renoncement acceptation offre d'achat

Par **vendeur**, le **22/05/2009** à **14:30**

Question:

Une acceptation d'offre d'achat écrite préalablement à la signature d'un compromis est-elle irréversible pour le vendeur?

Bonjour,

je viens d'accepter une offre d'achat de mon appartement, par écrit, auprès de l'agence immobilière, et ai pris rendez-vous pour signer un compromis de vente dans une semaine. Je viens de recevoir une contre-offre concurrente très largement supérieure à celle citée plus haut. L'agent immobilier de ce second client me déclare que mon acceptation n'a pas de valeur juridique (contrairement à un compromis de vente) et que je peux me dédire sans conséquences de ma première acceptation.

Puis-je réellement accepter la seconde offre d'achat et me dédire de la première?